



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mardi 27
janvier 2026**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mardi 27 janvier 2026

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Sandrine PONCET

Absents excusés : Sandrine FOUCHER, Frédéric PANSARD

Secrétaire : Lucien MAIRE

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 15/12/2025.

Monsieur le Maire informe les conseillers, qu'en vue de la préparation budgétaire, il convient de définir les orientations budgétaires de la commune, l'affectation des résultats 2025, la fiscalité et les opérations d'investissements à venir.

La présentation des éléments retenus sera effectuée lors de ce conseil, avant le vote des différentes délibérations lors de la séance du 24 février 2026.

1. Commission de finances élargie :

a. Le compte financier unique (CFU) 2025 (provisoire)

Il laisse apparaître un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 684 949,41 €.

- dont + 277 137,60 € sur l'exercice 2025 (Recettes : 677 073,04 € - 399 935,44 € de dépenses).
- dont + 407 811,81 de résultat antérieur reporté.

Il laisse apparaître un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 339 848,54 €.

- dont – 16 028,15 € sur l'exercice 2025 (Recettes : 67 327,39 € - 83 355,54 € de dépenses).
- dont + 355 876,69 € de résultat antérieur reporté.

TOTAL : 1 024 797,95 € (684 949,41 € + 339 848,54 €)

Les élus décident de laisser le résultat cumulé de fonctionnement en section de fonctionnement.

La délibération sera prise lors du conseil municipal du 24 février 2026.

b. L'affectation des résultats 2025

Les crédits inscrits au BP 2026 en section d'investissement ne nécessitent pas l'affectation d'une partie des résultats de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement car les excédents de la section d'investissement (339 848,54 €) sont suffisants.

L'excédent de fonctionnement cumulé de 684 949,41 € est affecté

- au compte 002 pour la somme de 684 949,41 €

Ce qui porte le montant du R002 « excédent de fonctionnement reporté » à 684 949,41 €.

Le déficit d'investissement 2025 de – 16 028,15 € est repris

- Au compte 001 pour la somme de – 16 028,15 €

Ce qui porte le montant du R001 « solde d'exécution positif reporté » à 339 848,54 €.

La délibération sera prise lors du conseil municipal du 24 février 2026.

c. La fiscalité

Les élus décident de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20,57 %

(Il s'agit du taux communal de 2020 (6,60 %) + le taux départemental de 2020 (13,97 %))

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 21,10 %

- Taxe d'habitation (TH) : 9,40 %

La délibération sera prise lors du conseil municipal du 24 février 2026.

d. Le budget 2026 (provisoire)

Le budget primitif se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 192 022,41 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 1 070 014,95 € en dépenses et en recettes

La délibération sera prise lors du conseil municipal du 24 février 2026.



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mardi 27
janvier 2026**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

2. Demandes d'urbanisme

- DP00103525H0022 déposée par Madame QUINQUETON Laura
- DP00103525H0023 déposée par HABINNOVA
- DP00103526H0001 déposée par Madame POLLAKIS Francine
- PC00103520H0002M01 déposé par Monsieur DELHAYE Bruno

3. Courriers et mails reçus

a) SDIS : étapes d'intégration des SLIS de Belleydoux et Echallon au Corps départemental

À la suite des échanges avec les responsables départementaux du SDIS01, Monsieur le Maire avait demandé l'envoi d'une présentation des étapes dans le processus visant à fusionner les SLIS de Belleydoux et Echallon en vue de leur intégration au sein du corps départemental afin de la présenter aux membres du conseil municipal. La présentation de ces étapes administratives a été faite ce jour.

Nous attendons maintenant des services du SDIS 01, l'étude de l'implantation prévue pour le nouveau centre pour lancer la discussion à ce sujet. Celle-ci n'est toujours pas arrivée en mairie. Ensuite, une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour valider cette intégration si celle-ci est décidée après réflexion sur ce sujet

b) Rallye Ain Jura 2026 : les 8 et 9 mai 2026

Comme chaque année, le rallye passera sur la commune. La route sera fermée à la circulation le samedi 9 mai de 6h51 à 21h04 sur un secteur allant de Saint Germain de Joux Prapont à Belleydoux (D33) puis Giron (D48).

Les véhicules de compétition effectueront 3 passages de vitesse aux horaires théoriques suivants : Samedi 9 mai de 10h21 à 13h05, de 13h55 à 16h39 et de 17h19 à 20h03.

Des reconnaissances dans le respect du code de la route seront autorisées aux concurrents, les samedi 2, dimanche 3, jeudi 7 et vendredi 8 mai 2026 sous contrôle de l'organisation.

c) Déchetterie mobile

Le samedi 21 mars 2026, une déchetterie mobile sera installée vers les hangars communaux.

Heures d'ouverture : 9h-12h et 13h30-17h

d) Proposition achat de parcelles jouxtant le nouveau cimetière

Les membres du conseil avaient approuvé la proposition d'achat de parcelles de terrain situées à proximité du nouveau cimetière lors du dernier conseil. Nous attendons la proposition de prix du vendeur ; le montant proposé s'élève à 450 €

Une délibération sera inscrite lors du prochain conseil pour acter cette décision.

e) Proposition achat parcelle de bois

Un projet de vente de parcelles de bois a été proposé à la commune concernant les parcelles OA242 et OA245 au lieu-dit « la tronche ».

Après visite et estimation, les membres du conseil municipal décident de répondre favorablement au vendeur en lui proposant la somme de 15 000 € pour ces parcelles boisées.

Si le vendeur accepte cette offre, une délibération sera prise dans ce sens.

4. Divers

a) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les membres de la commission doivent se réunir avant le 28 février 2026.

Au terme de la loi, la CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autres part sur les modifications de valeurs locatives dues aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

La date retenue est le vendredi 6 février 2026.

b) Commission listes électorales

Conformément à l'article L.19 du Code Electoral, la commission doit se réunir entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour qui précède le scrutin des élections municipales.

La date retenue est le vendredi 20 février 2026.

c) INSEE : recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026

L'agent recenseur est passé et le recensement a bien avancé. Merci pour votre accueil et votre promptitude pour répondre à ce questionnaire.

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

d) Incivilités : passage 4 x 4 et quads sur les pistes damées

A la suite de plusieurs passages d'engins motorisés sur les pistes de ski de fond damées, des courriers ont été envoyés quand les véhicules ont été identifiés et les services de gendarmerie prévenus de ces incivilités.

Informations complémentaires

Des vols ont été dernièrement signalés sur la commune : soyez vigilants !

5. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mardi 24 février 2026 à 19h45.

Fin de la séance à 21h30



Fait à Belleydoux, le 3 février 2026

Le Maire, Pascal COURTOIS

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mardi 27
janvier 2026**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

